

Passeport biométrique : Marseille tape du poing

En juin 2009, le passeport biométrique sera obligatoire (les passeports "normaux" actuels seront maintenus jusqu'à l'expiration de leur date de validité). Cette nouvelle pièce d'identité sera plus sécurisée : elle contiendra les nom, prénom, adresse et photographie mais aussi l'empreinte numérisée des doigts des deux mains sauf les pouces (les cartes d'identité numérisées sont prévues dans un second temps). Ces données seront enregistrées dans des stations. 5 000 vont être installées dans les 2 000 communes volontaires, dont Marseille (47 stations prévues dans les bureaux de proximité). Problème : l'État n'a prévu de verser comme indemnité aux communes "que" 3 200 € par station, quel que soit le nombre de titres fabriqués. "Inacceptable", insiste Daniel Sperling, adjoint au maire chargé de l'État civil. L'élu marseillais s'est battu, ces dernières semaines, pour que cette indemnité soit revue à la hausse. Il est en passe de gagner. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale va examiner un amendement de l'article 58 de la loi des finances ayant trait à ce transfert de



► Daniel Sperling, adjoint au maire chargé de l'État civil.

/ PHOTO PATRICE MAGNIEN

ressources. Porté par le député UMP et 1^{er} adjoint au maire Roland Blum et défendu par le député UMP de Gardanne Richard Mallié, cet amendement est l'œuvre de Daniel Sperling : "Il prévoit un coût unitaire par titre sécurisé de 15 €. Soit 1,2 million d'€ d'indemnité pour Marseille, contre 150 000 € à 200 000 € avec le dédommagement initial", se félicite M. Sperling. Marseille délivre annuellement plus de 140 000 nouvelles pièces d'identité, dont plus de 60 000 passeports. ■

Laurent Léonard